

DÉCISION N°D-2022-167

SIGNATURE AVEC LE DOCTEUR ROXANE MATTEI D'UN BAIL PROFESSIONNEL POUR LOUER LE CABINET DE CONSULTATION L1 AU SEIN DU CENTRE MEDICAL

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020/023 du 25 mai 2020 portant délégation de fonction et de signature donnée au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020/048 du 22 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu le bail professionnel,

Considérant la baisse du nombre de professionnels de santé notamment des médecins dans la commune, au fil des années,

Considérant la volonté de la commune de maintenir une offre médicale à ses administrés,

Considérant l'achèvement du centre médical,

Considérant l'intérêt du Docteur Roxane MATTEI pour intégrer le centre médical,

DÉCIDE

Article 1 : De signer le bail professionnel avec le Docteur Roxane MATTEI concernant la location du cabinet de consultation L1 d'une surface totale de 15,9 M², au sein du centre médical, pour un loyer mensuel hors charges de 320,11 euros (trois cent vingt euros et onze centimes) qui fera l'objet d'une indexation conformément à l'article 8.2 du bail.

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- M le Préfet de Saint-Germain-en-Laye,
- M le Trésorier

Fait à Carrières-sur-Seine, le 07/11/2022



Le Maire,

Arnaud de Bourrousse